

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Mercredi 19 février 2020 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes administratifs du budget général de la commune et du budget du service d'eau,**
- **Approbation du compte de gestion du budget général de la commune,**
- **Approbation du compte de gestion du budget du service d'eau,**
- **Subventions 2020,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 12 décembre 2019.

- **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2019**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2019	229 617,21	314 711.65
Excédent de fonctionnement reporté	-	133 407.20

D'où un excédent de fonctionnement de 218 501.64 €.

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2019	153 688.92	135 293.84
Reste à réaliser en 2020	-	-
Déficit d'Investissement reporté	19 569.99	

D'où un déficit d'investissement de 37 965.07 €.

Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent de 180 536,57 €.

Ce compte est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE DES EAUX**

Le compte présente des dépenses de fonctionnement pour 2 905,06 € et des recettes pour 2382,20 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 789,30 € et les recettes à 1 410,41 €.

En tenant compte du report, le compte administratif 2019 du Service des Eaux fait apparaître un résultat d'ensemble positif de 4 530.55 €.

Ce compte est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **SUBVENTIONS 2020**

<u>STRUCTURES, ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant</u>	<u>Vote</u>
CCAS DE GACOGNE	3 000 €	A l'unanimité
ASSOCIATION TOURISME EN MORVAN	20 €	A l'unanimité
OFFICE DEPART. DES ANCIENS COMBATTANTS	50 €	A l'unanimité
OFFICE DU TOURISME DE LORMES	80 €	A l'unanimité
RALLYE ANGUISON	150 €	A l'unanimité
CROIX ROUGE	80 €	A l'unanimité

Associations de Gâcogne : 3 associations ont présenté des demandes argumentées et accompagnées de budgets prévisionnels.

- **Comité des fêtes** : au vu du programme fourni et de qualité (concerts à l'église et lors de la fête de la musique, fête des vieux métiers, maintien des manifestations traditionnelles telles que la Saint Laurent, ...) il est décidé d'octroyer une subvention de 1 000 €.
- **GHAG (groupe d'habitants de Gâcogne)** : l'association propose de renouveler le festival de fanfares avec 5 groupes cette année. Au vu du budget et de la qualité de la programmation, il est décidé d'octroyer une subvention de 500 €.
- **Connivences** : l'association propose une séance de contes. Le conseil, au vu du budget propose une subvention de 200 €.

Fait à Gâcogne, le 1^{er} mars 2020

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne